
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 8 (1980)

DOI: 10.11588/fr.1980.0.50436

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

biens de l'Église, suivie de la vente de ceux-ci au profit des Trésors Publics. M. L. a étudié la vente de ceux de ces biens qui étaient situés dans la ville de Münster, essentiellement des bâtiments, et la vente des terres situées aux abords immédiats de la cité. Il est dommage que l'auteur n'ait pas esquissé une étude de la participation des habitants de Münster à l'achat des biens nationaux situés loin de la ville. On sait que l'un des grands problèmes de l'histoire intérieure des États de la Confédération du Rhin, est posé par la question: rupture ou continuité? M. L. montre que, dans le domaine des réformes administratives, dans celui de la politique à suivre à l'égard de l'Église et même, dans une certaine mesure, dans le domaine militaire, les réformes de la première période prussienne ont ouvert la voie à celles de l'époque napoléonienne. Elles montre aussi que les réformes françaises ont été infiniment plus importantes que les prussiennes car elles ne se sont pas limitées au domaine administratif. Elles ont profondément modifié l'ordre social, notamment par l'abolition des privilèges, l'introduction de l'égalité fiscale, la suppression des Ordres, par la destruction de la féodalité pourtant infiniment moins poussée qu'en France. Après la chute de Napoléon, on ne revint pas sur ces réformes sociales et le système judiciaire français avec le Code fut conservé de même que l'essentiel du système fiscal. La continuité fut surtout assurée par le personnel administratif qui servit les régimes successifs.

L'auteur conclut en portant un jugement positif sur la période 1800-1815 durant laquelle, grâce aux réformes prussiennes et plus encore aux réformes napoléoniennes, Münster, bien que reléguée au rang de simple capitale provinciale, fut dotée de réelles chances d'ascension pour les décennies à venir. Au total un ouvrage qui complète et précise utilement la thèse magistrale et qui n'a pas vieilli de Charles Schmidt sur le Grand-duché de Berg. Il est à souhaiter que Monika Lahrkamp fasse école et que d'autres villes allemandes bénéficient, pour la même période, de la même chance que Münster.

Roger DUFRAISSE, Paris

Charles E. FREEDMAN, *Joint Stock Enterprise in France 1807-1967. From privileged company to modern corporation*, Chapel Hill (University of North Carolina Press) 1979, in-8°, XV-234 p.

Ce volume éclaire d'un jour nouveau l'histoire des débuts des sociétés anonymes du Premier au Second Empire, et apporte une contribution précieuse à la connaissance des débuts du capitalisme contemporain en France.

Le premier chapitre rappelle les antécédents des premières compagnies sous l'Ancien Régime, formées sous le régime de l'ordonnance de 1673, en nombre limité, et d'importance également restreinte si l'on pense que la compagnie d'Anzin ne groupait que dix-neuf actionnaires en 1757. Le nombre des sociétés augmenta, de même que leur importance, à la fin de l'Ancien Régime avec par exemple l'apparition en 1776 de la caisse d'escompte, en 1784 de la compagnie des eaux de Paris et en 1785 de la nouvelle compagnie des Indes au moment où étaient introduites sur la bourse de Paris les actions de la banque Saint Charles, fondée à Madrid par le négociant Français Cabarrus. La crise financière de la Révolution, la perturbation du marché financier aussi bien par la spéculation autour des biens nationaux que par la dégringolade des assignats aboutirent à un ralentissement de l'activité des sociétés par actions qui devait renaître au début du XIX^e siècle dans un certain désordre auquel devait remédier le code de commerce de 1807. Celui-ci distinguait trois formes de sociétés commerciales, les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite et les sociétés anonymes. Les premières engageaient sur la totalité de leurs biens des partenaires ayant des droits égaux dans la direction de l'entreprise. La seconde prévoyait à côté de participants engageant leur responsabilité entière des associés aux pouvoirs limités dans la

direction de l'affaire, mais dont la responsabilité ne s'étendait pas au-delà des capitaux qu'ils avaient investis. Ces sociétés en commandite pouvaient être en commandite simple, ou en commandite par actions. Les sociétés anonymes administrées par des agents qui n'étaient pas nécessairement des actionnaires, devaient être autorisées par le gouvernement et restèrent d'abord peu nombreuses. Il ne s'en créa en effet que treize avant la Seconde Restauration, dont la première fût la compagnie générale des messageries, héritière de la société d'Ancien Régime de la poste. Les autres sociétés s'intéressaient à des activités variées: un moulin à scier le bois à Gand, une société gérant une école secondaire à Evaux, dans la Creuse les fonderies de Romilly-sur-Andelle, dans l'Eure, mais dont le siège social était à Paris, des houillères du Vaucluse et la compagnie du canal de Beaucaire à Aigues-Mortes voisinaient avec des fonderies du Vaucluse, une manufacture de fer blanc de la Moselle, et, curieusement trois sociétés s'étaient fondées pour la construction et l'exploitation de théâtres dans des villes parfois secondaires, comme Sedan, Niort et Le Mans.

Cent vingt quatre entreprises se fondèrent sous la Restauration avec une diversité évidemment bien plus grande des activités, les compagnies d'assurances les plus diverses faisant leur apparition: assurances maritimes, terrestres, sur la vie, contre l'incendie pour ne citer que les branches les mieux représentées. Des sociétés se fondaient aussi bien dans les grandes villes de l'intérieur que dans les ports, surtout Bordeaux mais aussi dans des localités de moindre importance comme celle du canal de la Sensée à Douai, celle des mines de Bouxwiller, dans le Bas-Rhin, ou de la fabrique d'aiguilles de Laigle dans l'Orne, ou les forges de la Joie à Hennebont dans le Morbihan. Certaines entreprises anciennes prirent aussi la forme de société anonyme, comme la vieille manufacture royale des glaces de Saint Gobain, remontant au XVII^e siècle et transformée en février 1830.

Deux cent cinquante huit sociétés anonymes apparurent sous la Monarchie de Juillet attestant une incontestable accélération dans le rythme de l'évolution du monde des affaires. Comme précédemment, la cadence des créations reflétait les conditions économiques générales, répercutant les mauvaises récoltes aussi bien que les tensions diplomatiques, ou les crises politiques, aussi bien que les variations de la conjoncture financière, comme lors de la poussée des oppositions en 1832 que pendant la crise agricole de 1846-1847. Cette dernière se combinait, il est vrai, avec les conséquences boursières des immobilisations massives de capitaux dans les compagnies de chemin de fer, forme française de la railway-mania dont les effets avaient été analogues outre-Manche; les chemins de fer de Paris à Saint-Cloud et Versailles (1837), de Bordeaux à La Teste (1838) et de Paris à la mer par Rouen, le Havre et Dieppe (également en 1838) furent les premières d'une floraison qu n'empêchait pas en même temps la création de compagnies s'intéressant aux bateaux à vapeur maritimes ou fluviaux comme celle des paquebots à vapeur de Dunkerque à Hambourg. D'autres sociétés faisaient aussi leur apparition dans des domaines nouveaux, comme les sucreries dans l'Oise, dans le Bas Rhin, la Seine et Oise. L'apparition en 1846 des constructions mécaniques de Strasbourg Graffenstaden avait une valeur de symbole autant que celle d'une entreprise pour l'éclairage de la ville de Tours par le gaz. Et si la société de Sainte Barbe, apparue en 1841, montrait la valeur commerciale d'un établissement d'enseignement, plusieurs sociétés de ponts suspendus témoignaient de la faveur de telles entreprises utilisant un procédé nouveau, et moins onéreux que les anciens ponts. Naturellement, des entreprises continuaient à se consacrer aux activités antérieures de la salle de spectacle à la minoterie, ou aux diverses formes d'assurances. Le marasme des affaires par suite de la crise de 1846, aggravée par les troubles révolutionnaires de 1848, explique le ralentissement de la création de sociétés anonymes pendant le Seconde République – il ne se créa que vingt sept sociétés de mars 1848 à mai 1851, et il n'y en eût aucune autre avant janvier 1852, mais les débuts du second Empire furent accompagnés d'un essor indiscutable puisque cent trente quatre sociétés apparurent encore avant la fin de 1859, et seulement quatre vingt trois avant la nouvelle loi qui mettait un terme à l'autorisation officielle préalable requise jusqu'alors. Le second

Empire coïncida ainsi avec l'apogée puis la liquidation d'un système qui avait permis un large développement des grandes entreprises mais qui permit aussi des entreprises de moindre envergure. Il suffit de signaler que dès 1840 la société du chemin de fer de Paris à Orléans s'était créée avec un capital de 40 millions alors qu'en 1867 la compagnie de chemin de fer de Glos-Montfort à Pont Audemer, dans l'Eure, se contentait d'un million et demi tandis que la société générale algérienne était apparue l'année précédente au capital de cent millions, soit dix fois plus que la compagnie d'assurances sur la vie l'Union apparue, il est vrai, en 1829.

On ne peut négliger non plus la manifestation indiscutable de centralisation boursière et financière qui fait établir dans la capitale, pendant toute la période étudiée, le siège social de firmes ayant en province la raison d'être de leur création.

Les nombreuses critiques accumulées contre le régime de l'autorisation gouvernementale insistèrent sur les délais, et les pertes, qu'il pouvait entraîner. La compagnie des forges de Châtillon et Commentry s'était ainsi vu refuser l'autorisation en 1847, puis en 1857, avant de l'obtenir enfin en 1862. L'année suivante était créée la compagnie française des cotons et produits agricoles algériens dont les dirigeants devaient se plaindre d'avoir manqué les profits liés depuis deux ans à la disette du coton liée à la guerre de Sécession.

Les sociétés à responsabilité limitée furent enfin refondues par la loi du 24 juillet 1867 votée à la Chambre par 223 voix contre 7, témoignage de l'audience des partisans d'une réforme du code de commerce demandée depuis des années.

Une bibliographie et un index complètent cet intéressant volume qui rendra de réels services à tous les historiens de la France au XIX^e siècle ainsi qu'aux spécialistes de l'histoire économique.

Jean VIDALENC, Rouen

Kurt WEHRLE, *Analektik und Dialektik der restaurativen Intention*, Basel und Stuttgart 1980 (Helbing & Lichtenhahn) 246 p. (Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft)

Cette thèse soutenue devant la faculté de Philosophie et d'Histoire de l'Université de Bâle réunit huit études sur des penseurs, d'expression allemande ou française, considérés par l'auteur comme représentatifs de la pensée conservatrice à la fin de la période révolutionnaire. Joseph de Maistre, né à Chambéry en 1753 et mort à Turin en 1829, étudié dans un copieux chapitre de 44 pages; après avoir retracé les origines et la formation idéologique du jeune aristocrate savoyard sous l'ancien régime, puis pendant la crise révolutionnaire, marquée par une invasion de son pays qui lui fit choisir l'émigration, où J. de Maistre se retrouva représentant du roi de Piémont Sardaigne, aux possessions réduites à ce dernier territoire, auprès du tsar à Saint Petersburg. Ses réflexions antérieures et ses constatations le menèrent à préciser une doctrine politico-religieuse foncièrement hostile aux conceptions des philosophes au temps des lumières. Le second théoricien retenu par l'auteur est Gabriel Ambroise de Bonald, né et mort à Millau dans l'Aveyron qui vécut de 1754 à 1840. Les 31 pages s'ouvrent par une brève étude sur les conceptions fondamentales de Bonald, exprimées dans son ouvrage publié en 1796, pendant son émigration, sur la «théorie du pouvoir politique et religieux»; l'auteur examine ensuite l'évolution des idées de Bonald et enfin l'élaboration de son système et son rôle politique. Trente pages sont consacrées à Félicité de Lamennais (Saint Malo 1782-Paris 1848). Cinq subdivisions permettent à l'auteur de suivre les nuances de l'évolution d'une pensée complexe, et même contradictoire, celle du seul ecclésiastique figurant dans ce répertoire des sources de la pensée conservatrice. Charles Louis Haller (1768-1834) est étudié en seize pages dont la majeure partie est consacrée à la biographie du sujet, sans préciser les étapes de la formation d'une théorie de science politique d'autant plus originale que Haller vécut les transformations des statuts des cantons suisses. Les trente pages réservées à François René de Chateaubriand (Saint Malo 1768-